

Déontologie

Santé et exercice de la profession



Suzanne Castonguay / Psychologue

Syndic adjointe

scastonguay@ordrepsy.qc.ca

Plusieurs articles du code de déontologie se relient au thème de la santé, celle des clients, mais aussi celle des psychologues. Cet article traitera de ce sujet afin d'aider les psychologues à prévenir des situations où ils contreviendraient à leurs obligations professionnelles en lien avec leur santé ou celle d'un collègue.

Les ordres professionnels sont confrontés, à l'occasion, au fait qu'un de leurs membres ne serait pas en état de pratiquer sa profession. Cette information, souvent communiquée par un client ou un autre membre, requiert l'attention du bureau du syndic. Celui-ci a l'obligation de faire enquête afin de vérifier les allégations, et ce, dans la perspective d'assurer, le cas échéant, la protection du public. Pour atteindre cet objectif, il arrive de plus en plus souvent qu'il faille aider le psychologue à trouver des solutions. Par conséquent, le syndic responsable de l'enquête doit ouvrir un dossier d'enquête et agir en toute confidentialité, avec toute la délicatesse que ce type de problème requiert.

Bien que la santé physique ou mentale d'un professionnel soit du domaine de sa vie privée, tout professionnel a des responsabilités vis-à-vis de la protection du public, ce qui l'oblige à maintenir la qualité des services qu'il rend. C'est dans cet esprit que nous vous transmettons ici des exemples de comportements qui doivent être perçus comme des signaux d'alarme. Ces signaux, auxquels le psychologue doit porter attention, peuvent lui servir de pistes d'ajustements à apporter dans son travail ou même, le cas échéant, dans sa vie privée. En effet, par le biais de ces ajustements, le psychologue est amené, au fil de sa carrière, à respecter ses goûts, ses intérêts, mais aussi ses limites selon les circonstances.

Voici quelques-uns de ces signaux. Le psychologue

- :: se sent toujours fatigué;
- :: ne prend plus le temps de tenir ses dossiers;

- :: a de la difficulté à se concentrer durant les entrevues, les réunions;
- :: arrive très en retard régulièrement;
- :: ne rend pas toujours ses appels, par oubli ou par choix;
- :: procrastine pour du travail à produire;
- :: pense à son travail régulièrement la nuit;
- :: oublie un rendez-vous;
- :: se sent débordé, dépassé;
- :: dénigre ouvertement un collègue;
- :: perd patience ou manifeste de la colère à son travail.

De plus, les aléas de la vie comme la perte d'un emploi, un divorce, la mort d'un proche, la solitude non désirée, des stress financiers, des problèmes de consommation de drogue ou d'alcool, etc. sont des situations qui peuvent être souvent à l'origine de la perte d'une distance professionnelle nécessaire pour rendre des services de qualité. Voici quelques exemples de conduites inappropriées qui dénotent la présence d'un problème et qui doivent être considérées par le professionnel comme des signaux d'alarme importants :

- :: le psychologue se confie régulièrement à ses clients;
- :: fait du chantage émotif avec un client qui désire terminer le traitement ou le service;
- :: parle de son quotidien régulièrement;
- :: complimente un client, une cliente en vue de séduire;
- :: consomme alcool ou drogue avec un client;
- :: utilise son client pour combler ses besoins de divertissement, de compagnie, etc.

Pour aider un professionnel, divers moyens peuvent être envisagés : aller chercher de la supervision, de l'aide psychothérapeutique ou téléphoner au service d'aide que l'Ordre a mis sur pied pour ses membres. Ces ressources peuvent être bénéfiques pour le professionnel, qui sera aidé en toute confidentialité. De plus, la qualité de sa pratique en sera restaurée.

> En bref

JOCELYNE LAURIN À L'ORDRE DEPUIS 30 ANS!

Depuis maintenant 30 ans, M^{me} Jocelyne Laurin travaille à l'Ordre des psychologues du Québec. Le 3 mars dernier, toute la permanence de l'Ordre se réunissait pour souligner la contribution de M^{me} Laurin. « Ces 30 années-là, je ne les ai pas vues passées! », s'est exclamée l'adjointe administrative au Bureau du syndic. Sur la photo, M^{me} Laurin est félicitée par la présidente de l'Ordre, M^{me} Rose-Marie Charest.

